



MEDIAPART

Idées — Entretien

« Le droit ne doit pas être notre seule boussole pour évaluer ce qui est bien ou pas »

Deux universitaires, Shoshana Fine et Thomas Lindemann, publient « *La Violence au nom de la loi* ». En analysant deux événements aussi différents que la tragédie des migrants dans la Manche et la guerre en Libye, leur ouvrage questionne les mésusages du droit par certains acteurs publics.

Fabrice Arfi et Nejma Brahim

10 juillet 2026 à 12h50

Le droit censé protéger les individus peut-il être la source d'une violence contre les populations ? C'est la question à l'origine de l'enquête théorique menée par deux universitaires, qui viennent de publier *La Violence au nom de la loi* (Presses de Sciences Po, 2026).

Shoshana Fine est maîtresse de conférences en science politique à l'université catholique de Lille et spécialiste des questions de migration. Thomas Lindemann, professeur à l'université de Versailles et à l'École polytechnique, travaille sur les guerres et les conflits. Les deux ont constaté que sur deux sujets aussi différents que la tragédie des migrant·es dans la Manche et le déclenchement de la guerre en Libye, le discours juridique avait été mobilisé de la même manière par des acteurs et actrices politiques pour légitimer des formes de violence.

« Mediapart » : Comment la violence peut-elle être justifiée par la loi ?

Thomas Lindemann : C'est notre énigme. Pour deux cas très dissemblables, les questions migratoires et la guerre en Libye, on a trouvé un argumentaire assez semblable. Il se trouve que le droit est mobilisé aussi bien pour les lois de Nuremberg que pour une guerre dite « humanitaire ». Ce que nous avons voulu comprendre, c'est la forme : la sacralisation de la loi conçue comme étant universelle, systématique, logique et objective.

Shoshana Fine : Il faut préciser que l'on ne travaille pas sur le contenu des lois. Nous ne sommes pas juristes. On ne travaille pas non plus sur les acteurs juridiques, les avocats ou les juges, mais sur la manière dont les acteurs politiques utilisent ou mobilisent un discours juridique pour légitimer la violence.



Thomas Lindemann (à gauche) et Shoshana Fine (à droite), en juillet 2026 à Paris. © Photo Sébastien Calvet / Mediapart

Les dictatures habillent toujours leur crime d'un formalisme juridique. Vous écrivez dans votre ouvrage : « Il semble plus provocateur d'imaginer que l'État démocratique libéral recourt lui aussi au droit pour justifier, voire dissimuler la violence. » Dans une dictature, la loi fait quasiment toujours violence, alors que dans une démocratie, cela relève plus de l'exception, non ?

T. L. : Nous ne disons pas que les lois dans une démocratie sont aussi arbitraires que dans un régime autoritaire. Il y a des mouvements émancipateurs qui se sont servis du droit pour servir leur cause et nous ne sommes pas opposés à cela, pas plus que nous considérons que le droit est systématiquement mauvais. Dans une dictature, le droit sert surtout à canaliser le comportement.

Dans une démocratie libérale, l'État de droit est le cœur même du régime, encore plus que dans un régime autoritaire ou une dictature. On parle beaucoup de Donald Trump et de son monde sans foi ni loi – ce qui est vrai –, mais l'Europe tue beaucoup de migrants en Méditerranée ou dans la Manche, dans la bonne conscience des droits humains. C'est ce que nous voulons

pointer : ce n'est pas parce qu'on se réfère aux droits humains qu'on est humain.

Votre livre aborde à la fois la mort des migrants et la guerre en Libye, deux sujets extrêmement différents. Pourquoi ce parallèle ?

S. F. : Thomas travaille depuis longtemps sur les guerres et les conflits, et moi sur les politiques migratoires. On s'est rendu compte dans nos discussions que dans un domaine traditionnellement lié aux politiques internes – les questions migratoires, le ministère de l'intérieur – et dans un autre plus souvent lié aux relations internationales – la guerre –, qui semblent n'avoir pas grand-chose en commun, le discours juridique pour légitimer à la fois les violences contre les migrants ou les bombardements en Libye était omniprésent. C'est révélateur d'un brouillard entre politiques internes et externes, entre police et armée.

« La complexité des situations ou des expériences de vie [est] réduit[e] à une catégorie juridique, déterminante pour évaluer si une demande d'asile ou un bombardement est justifié. »

Thomas Lindemann, universitaire

Vous développez la notion de « nomofication », en vous appuyant sur trois points : la morale, la logique et l'émotion. Pouvez-vous l'expliquer ?

S. F. : On parle d'une certaine conception du droit, dans laquelle le droit accueille une autorité morale suprême, par sa prétention à l'universalité, à la logique, à la rationalité, qui fait que le droit, dans nos sociétés contemporaines, agit comme une boussole morale suprême. Il est quelque part sacré. Il agit en transformant des acteurs, des populations, des individus, des actions ou des événements en cas juridiques, qui sont évalués en fonction de la conformité à la loi.

Dans nos deux cas d'étude, nous essayons de montrer comment le discours juridique construit l'autre comme quelque chose d'irrationnel : le migrant est irrationnel quand il prend un bateau ; Kadhafi est un régime barbare irrationnel. Une fois que l'on a dit cela, la conséquence est automatique. Il n'y a plus de réflexion. C'est cela, le pouvoir logique de la loi.

T. L. : Il y a la réification, qui consiste à transformer les hommes et les femmes en choses. Nous sommes objectivés et notre attention envers l'autre est neutralisée. Nous n'avons plus d'empathie. La nomofication, elle, attribue une valeur morale. La nomofication logique consiste à dire que tout ce qui n'est pas dans un raisonnement juridique est à rejeter. Cela canalise ou active les émotions. Le droit devient, à certains égards, une infrastructure, comme le capitalisme peut l'être dans la théorie marxiste. Mais là, on se rapproche peut-être de Kafka.



Soshana Fine (à droite) et Thomas Lindemann, en juillet 2026.
© Photo Sébastien Calvet / Mediapart

Une expression revient souvent dans votre ouvrage : la « vision en tunnel » ou « l'effet tunnel ». En termes de sécurité routière, on voit de quoi il s'agit. Mais en quoi est-ce opérant dans votre objet d'étude ?

T. L. : C'est du réductionnisme. La réalité sociale, la complexité des situations ou des expériences de vie sont réduites à une catégorie juridique, déterminante pour évaluer si une demande d'asile ou un bombardement est justifié. La réalité est rétrécie sur le seul aspect juridique d'un point de vue normatif. Il y a aussi un aspect cognitif : une manière de voir la réalité avec un certain nombre de choses que l'on ne voit pas.

Pour l'opération en Libye, par exemple, on va se demander si les procédures sont conformes, si le Conseil de l'ONU a bien voté, et on ne se pose plus la question des conséquences de l'action sur le terrain pour la population libyenne. L'effet tunnel, c'est être borné d'un point de vue cognitif et normatif.

S. F. : Si on prend le cas de Gaza, que nous n'avons pas

étudié dans notre livre, il y a eu beaucoup de débats qui se sont focalisés sur Israël et son droit à la légitime défense. Cela a bien sûr invisibilisé les conséquences humaines et les alternatives à la guerre.

Il y a aussi beaucoup de débats – qui sont très importants – sur les notions de génocide ou de crimes contre l’humanité. Mais cela risque aussi d’invisibiliser d’autres souffrances qui ne rentrent peut-être pas dans ces cas. Nous plaçons pour résister à une conception du droit qui absorberait toutes les discussions politiques et morales. Le droit ne doit pas être notre seule boussole pour évaluer ce qui est bien ou pas.

À vous écouter, on a l’impression que, là où le droit et l’État de droit ont pu être conçus comme un moyen, ils sont devenus quasiment une fin en soi.

T. L. : C’est l’idée de la nomofication. Le droit devient l’acteur. Les vrais acteurs délèguent la responsabilité au droit, en disant : « Ce n’est pas moi qui agis, mais c’est la loi. »

S. F. : C’est exactement cela : la protection de principes plutôt que la protection de vies humaines.



© Photo Sébastien Calvet / Mediapart

Dans le cas de la mort des migrants, vous dites que la loi permet d’éteindre, de « neutraliser » l’émotion, avec une catégorisation – les « irréguliers », les « illégaux » –, et ainsi de justifier la violence. Cela explique-t-il, selon vous, l’indifférence d’une partie de la population face à ce phénomène très répétitif ?

S. F. : La nomofication participe en effet à la production de l’indifférence vis-à-vis des tragédies qui ont lieu en

mer, dans le sens où on typifie les individus. Ils perdent leur singularité, ils deviennent des cas remplaçables. Dans la plupart des journaux, on parle de « migrants ». Migrant « illégal », « irrégulier ». On oublie la personne qui est derrière, les histoires d’une vie. C’est beaucoup plus facile d’accepter la mort d’une statistique, d’un chiffre, d’un migrant, au lieu de Mohamed, 26 ans, qui avait certaines aspirations, qui voulait rejoindre le Royaume-Uni et retrouver son frère.

À l’inverse, ce qu’on a vu avec la Libye, c’est une forte activation des émotions, parce qu’il fallait justifier la guerre. Les acteurs politiques avaient besoin de réunir le peuple derrière cette guerre. Il y a eu une identification avec le « peuple libyen ». Comme s’il n’y avait plus d’individus, comme si la guerre avait seulement amené le peuple libyen, cette catégorie homogène et unique, vers la démocratie, vers le progrès. On oublie les morts, les infrastructures qui n’existent plus, les personnes qui ont perdu leur maison.

« Le droit est devenu une infrastructure qui régule toute la relation sociale. Une sorte de Dieu tout-puissant qui échappe à la maîtrise humaine. »

Shoshana Fine, universitaire

T. L. : Pour la Libye, à ce jour, nous n’avons pas totalement identifié le nombre de morts civils. Il existe différentes estimations, mais cela reste invisible. On fait semblant de croire que ceux qui sont tombés ne seraient que des partisans du régime, rangé la catégorie abstraite d’« autoritaire ». On les présente comme des « soutiens de Kadhafi ». Donc on peut être fier, au nom de l’universalisme.

Il y a quelque chose de très « orwellien » dans ce que vous décrivez ou, comme dans « 1984 », « la guerre, c’est la paix ; l’ignorance, c’est la force », etc. Vous citez dans votre livre cet extrait du discours de Nicolas Sarkozy, le 23 février 2011, pour justifier une intervention en Libye : « La communauté internationale ne peut rester spectatrice face à ces violations des droits humains. » Tous les jours, il y a des violations massives des droits de l’homme – Gaza en est un exemple – et pourtant, il n’y a pas d’intervention...

T. L. : Pour ce qui est de ce traitement différentiel, il y a,

en effet, une plasticité du droit. Et si on se demande pourquoi Gaza est si peu protégé, il y a une réponse justement juridique qui peut en partie expliquer cette application à géométrie variable : Gaza n'est pas considéré comme un État.

On voit bien que l'État de droit est très attaqué par toutes sortes de populismes partout sur la planète. N'y a-t-il pas un risque, en suivant votre thèse, de participer, même involontairement, à ce mouvement ?

S. F. : Nous ne sommes pas pour un monde arbitraire, sans loi, mais plutôt contre une sacralisation de la loi qui ne servirait plus les individus et les collectivités mais sa propre conservation. On constate que le droit absorbe aujourd'hui la quasi-totalité de la discussion politique, alors que ce qui est légal n'est pas nécessairement moral. Nous avons besoin d'un droit qui protège les individus, leur bien-être, et ne les réduise pas à des fictions abstraites.

Nous défendons un droit qui agit avec ses sujets de droit et non pas qui s'impose au risque de reproduire des schémas de domination, d'injustice et d'exclusion. Est-ce qu'on résiste à Donald Trump en créant de nouvelles lois ? Nous sommes prudents avec cette hypothèse, parce que nous avons essayé de montrer qu'il y a une difficulté avec la prétention du droit à l'universalisme.

Le droit et les juges peuvent aussi être des contre-pouvoirs...

T. L. : Empiriquement, oui. Nous n'allons pas contester cela. L'extrême droite invoque souvent une souveraineté du peuple – une autre catégorie abstraite – contre le droit, pour tenter d'imposer ensuite par exemple la préférence nationale.

Au fond, ce vous décrivez n'est-il pas une forme de lâcheté du politique qui, pour ne pas assumer politiquement certains de ses actes, se réfugie derrière le discours juridique ? Nous pouvons prendre pour exemple le jugement Le Pen, où l'on voit que le seul fait d'être condamnée pour

détournement de fonds publics ne la disqualifie pour se présenter, inéligibilité ou pas, comme si la loi devait être l'arbitre de toute la régulation sociale.

S. F. : En effet, le droit est devenu une infrastructure qui régule toute la relation sociale. Nous pointons précisément dans notre livre ce discours juridique totalisant du droit parce que les acteurs politiques confondent souvent la loi avec la vérité et la moralité. Comme si le droit devenait une espèce de discours religieux, une sorte de dieu tout-puissant qui échappe à la maîtrise humaine.

T. L. : Oui, je crois qu'il y a une forme de lâcheté.

Il n'y aurait donc pas de sincérité chez les acteurs publics ?

T. L. : Il y a un décalage que l'on a pu constater avec toutes les personnes que nous avons interrogées. Il n'y avait pas que des gens cyniques. Pour simplifier, chez celles et ceux qui travaillent sur les questions migratoires, nous avons vu, oui, un certain cynisme. Mais chez celles et ceux qui travaillent sur les affaires internationales – diplomates ou militaires –, il y a une véritable conviction d'un ordre multilatéral qui produit des choses positives pour le droit.

N'y a-t-il pas le risque, néanmoins, de ne plus voir certaines réalités à force de vouloir dénoncer les dérives qui sont opérées au nom de la loi ? Par exemple : Kadhafi était un dictateur.

T. L. : C'est certain. Nous ne le contestons pas. Poutine aussi est un dictateur. Mais la question se pose de l'action à entreprendre : quels sont les effets concrets pour les populations qui subissent des frappes ?

S. F. : Oui, une fois que l'on a dit que Kadhafi est un dictateur – on est d'accord –, on a l'impression que la guerre devient automatique, comme une nécessité. Cela a réduit le débat.

Fabrice Arfi et Nejma Brahimi